

DIRECTION GÉNÉRALE DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS

MODÈLE DE DÉCLARATION DE PRODUCTION POUR LES PETITS PRODUCTEURS INDÉPENDANTS

JE SOUSSIGNÉ : *nom prénom* (1)

AGISSANT, conformément à la procuration ci-jointe, au nom et pour le compte de : (2)

à : *adresse complète du petit producteur indépendant*

NUMÉRO D'ENTREPOSITAIRE AGRÉÉ : (3)

DÉCLARE REMPLIR LES CRITÈRES FIXÉS À L'ARTICLE L. 313-22 DU CODE DES IMPOSITIONS SUR LES BIENS ET SERVICES POUR ÊTRE CONSIDÉRÉ COMME UN PRODUCTEUR INDÉPENDANT ET POUR BÉNÉFICIER D'UN TARIF RÉDUIT DE L'ACCISE

AVOIR PRODUIT AU TITRE DE L'ANNÉE : (4)

QUANTITÉS DE MANQUANTS DÉCLARÉS AU TITRE DE L'ANNÉE : (5)

SOIT UN TOTAL DE : (6)

FAIT À :

LE :

SIGNATURE DU DÉCLARANT
(+ CACHET DE L'ENTREPRISE)

⋈ ⋈ ⋈ ⋈

- (1) Qualité du déclarant en tant que responsable de l'entreprise
- (2) Nom ou raison sociale, forme juridique (SA, SARL, etc.) et adresse complète
- (3) Indiquer le numéro d'identification attribué par le service des douanes et droits indirects
- (4) Indiquer l'année correspondant au dernier exercice commercial et indiquer la quantité totale de boissons alcooliques produites au cours de cet exercice par degré alcoométrique volumique, en distinguant les quantités produites sous licence ou en sous-traitance.
- (5) Indiquer la quantité de manquants figurant dans la déclaration annuelle d'inventaire au titre de la même année
- (6) Indiquer le total global de la production (5-6). Dans la mesure où le petit producteur indépendant répond aux critères fixés à l'article L.313-22 du code des impositions sur les biens et services, il peut appliquer le tarif réduit de l'accise correspondant, aux produits qu'il met à la consommation.